

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

Constitution du dossier d'appel d'offres

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Constitution du dossier d'appel d'offres**CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Le présent dossier d'Appel d'Offres est constitué des pièces suivantes :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II - Règlement de la consultation**
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (**RCDP-Travaux**) et ses annexes en particulier :
 - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
 - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
 - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
 - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux (**RCDG-TRAVAUX**).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS)**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (**CCAFP-Travaux**).
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**)
 - Le modèle de **PGSPS** Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
- **Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (**CCAFG-Travaux**).
 - Plan de Prévention **ONEE-BE**
- **Pièce VI- Bordereau des prix - détail estimatif**

NOTA :

- Les dispositions du RCDP et CPS prévalent respectivement sur celles du RCDG-TRAVAUX et CPC.
- Le soumissionnaire est réputé être en possession du RCDG-TRAVAUX, CCAFG-Travaux, PGSPS, CCTG et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les RCDG-TRAVAUX, CCAFG-Travaux, CCTG, PGSPS sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.
- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.

Pièce I: Avis d'appel d'offres

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

PIECE I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Pièce I: Avis d'appel d'offres

DIRECTION APPROVISIONNEMENTS ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

Séance publique

La Direction Régionale Distribution de l'ONEE-Branche Electricité, sise à Marrakech lance le présent appel d'offres qui concerne l'aménagement des locaux de l'Agence de Service Principale à CHICHAOUA (Le présent Appel d'Offres est constitué d'un lot unique).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 086 665 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 20 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible..

Une visite des lieux et une réunion préparatoire est prévue le

Le chef d'agence CHICHAOUA est la personne habilitée à signer le PV de visite des lieux.

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureaux de la Direction Approvisionnement et Marchés (DAM)
65, Rue Othman Ben Affan 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 –MAROC
Tel : 05 22 66 81 54 Télécopieur : 05 22 43 31 12.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux soumissionnaires.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Electricité n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Approvisionnement et Marchés sis 65, Rue Othman Ben Affan 20 000 Casablanca avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le à la Direction Approvisionnement et Marchés sis 65, Rue Othman Ben Affan 20 000 Casablanca.

Pièce I: Avis d'appel d'offres

إعلان عن طلب العروض مفتوح
المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
قطاع الكهرباء
مديرية التموين و الصفقات
إعلان عن طلب العروض مفتوح
رقم DT388609
جلسة علنية

تعلن مديرية مراكش التابعة للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب - قطاع الكهرباء الكائنة ب شارع مولاي رشيد جليز مراكش عن طلب العروض المتعلق بترميم بنايات وكالة الخدمات بمدينة شيشاوة .

المستندات التي يتعين على المتنافسين الإدلاء بها مقرررة في الفصل 10 من نظام الاستشارة.

يحدد الثمن التقديري لإنجاز الأشغال في 1 086 665,00 (م أ ر)

يحدد مبلغ الضمانة المؤقتة (2) في 20 000,00 درهم

تنظم زيارة لموقع المشروع.....(3)

يمكن سحب ملف الاستشارة بالعنوان التالي :
- مكتب الصفقات بمديرية التموين و الصفقات للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء
65, زنقة عثمان بن عفان 2000 الدار البيضاء صندوق البريد 13498 الدار البيضاء - المغرب. الهاتف 05
22 66 81 54 الفاكس 05 22 43 31 12

يمكن الاطلاع على هذا القانون على شبكة الانترنت بالعنوان الإلكتروني التالي : <http://one.ma> وكذلك عبر بوابة الصفقات العمومية <https://www.marchespublics.gov.ma>

يسلم ملف الاستشارة مجانياً .

في حالة إرسال ملف الاستشارة من طرف المكتب إلى أحد المتعاهدين ، بواسطة البريد ، بناء على طلب كتابي المتعاهد وعلى نفقته، فإن المكتب غير مسؤول عن أي مشكل مرتبط بعدم التوصل بالملف.

يجب تحضير العروض طبقاً لمقتضيات دفتر التحملات لملف الاستشارة و :
- تودع العروض مقابل وصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين و الصفقات للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء، قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة
- أو ترسل عن طريق البريد المضمون مع إشعار بالتوصل إلى مكتب الضبط لمديرية التموين و الصفقات للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء 65, زنقة عثمان بن عفان 2000 الدار البيضاء صندوق البريد 13498 الدار البيضاء، قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة
- أو تسلّم إلى رئيس لجنة التحكيم عند بداية الجلسة العلنية لفتح الأظرفة.

ستعقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة بتاريخ على الساعة التاسعة صباحاً بمقر مديرية التموين و الصفقات الكائنة ب 65 زنقة عثمان بن عفان 20000 - الدار البيضاء

Pièce II : Règlement de la Consultation

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

PIECE II : Règlement de la consultation

**II -1 Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux
(RCDP-Travaux)**

**II -2 Règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux
(RCDG-Travaux) (téléchargeable sur le site web de l'ONEE -
Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique
fournisseurs)**

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)**DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH****APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609**

AYANT POUR OBJET :

Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de CHICHAOUA***Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)*****Préambule**

Le présent règlement de consultation est établi en vertu des dispositions de l'article 18 du Règlement des achats de l'ONEE. Il comporte deux parties : les dispositions particulières (RCDP-Travaux) et les dispositions générales (RCDG-TRAVAUX). Les deux documents sont reliés par l'ordre de numérotation des articles : les numéros des articles du RCDP-Travaux ne sont pas forcément consécutifs mais correspondent à ceux du RCDG-TRAVAUX.

Dans le cas de divergence entre les dispositions des deux documents, celles du RCDP-Travaux prévalent sur les premières.

Le RCDP développe et complète le RCDG-TRAVAUX. Il peut cependant modifier les dispositions du RCDG-TRAVAUX; dans ce cas il en fait mention.

Les dispositions du RCDG-TRAVAUX qui ne sont pas modifiées par le RCDP-Travaux s'appliquent de plein droit.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de CHICHAOUA

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux
(RCDP-Travaux)**

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Sommaire	
Article 1.	Objet de l'appel d'offres..... 11
Article 4.	Participation à la consultation
Article 5.	Groupement..... 11
Article 6.	Composition du dossier d'appel d'offres 11
Article 10.	Contenu des dossiers des concurrents 11
Article 12.	Variantes techniques. 15
Article 13.	Informations et demande d'éclaircissement..... 15
Article 14.	Réunion ou visite des lieux 15
Article 16.	Présentation des dossiers des concurrents..... 15
Article 18.	Dépôt et retrait des échantillons 16
Article 19.	Délai de validité des offres 16
Article 21.	Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs 17
Article 24.	Evaluation des offres techniques 17
Article 27.	Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse..... 18
Article 28.	Préférence en faveur de l'entreprise nationale 18
Article 30	Complétude du dossier administratif et examen de la réponse du concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse
Signature du maître d'ouvrage 18
ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT 22
ANNEXE 4 : MODELE DECLARATION D'INTEGRITE 23

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Article 1. Objet de l'appel d'offres

Les travaux objet du présent appel d'offres sont relatifs à l'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de CHICHAOUA.

Les travaux objet du présent appel d'offres seront exécutés en lot unique.

Article 4. Participation à la consultation

En application de l'article 139 du Règlement des achats, ne peuvent participer à la présente consultation que les petites et moyennes entreprises. Est considérée petite et moyenne entreprise celle qui répond aux conditions prévues à l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Article 5. Groupement

Les dispositions de l'article 5 du RCDG-TRAVAUX-Travaux s'appliquent.

Article 6. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II - Règlement de la consultation :**
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux) et ses annexes, en particulier :
 - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
 - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
 - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
 - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
 - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales Travaux (RCDG-Travaux).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (CCAFP-Travaux).
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
 - Le modèle de PGSPS Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
- **Pièce IV - Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V - Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (CCAFG-TRAVAUX).
- **Pièce VI - Bordereau des prix - détail estimatif.**

Article 10. Contenu des dossiers des concurrents

Les dispositions de l'article 10 du RCDG-TRAVAUX sont applicables. Néanmoins, les précisions suivantes sont apportées pour les dossiers A, B, C, D et E :

A - Dossier administratif

Le dossier administratif doit comprendre :

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

1. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique conforme au modèle (annexe 2) joint au dossier d'appel d'offres, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement des achats.
2. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution provisoire en tenant lieu, le cas échéant, conformément au modèle (annexe 1) joint au dossier d'appel d'offres.

En cas de groupement

Chaque membre du groupement doit fournir :

- une déclaration sur l'honneur tel que exigée dans l'alinéa 1) ci-dessous.
- Le cautionnement provisoire prévu dans l'alinéa 2) peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :
 - au nom collectif du groupement;
 - par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement;
 - en partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les 3 cas cités ci-avant, le cautionnement provisoire doit préciser qu'il est délivré dans le cadre d'un groupement.

- Le groupement doit fournir une copie légalisée de la convention constitutive du groupement.

Cette convention doit être accompagnée d'une note faisant référence à la consultation et indiquant notamment :

- La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
- Le mandataire.
- La durée de la convention (doit couvrir toute la durée d'exécution du marché).
- La répartition des tâches et le pourcentage d'intervention (sans indiquer les montants) de chaque membre du groupement.
- Les établissements publics, en plus des pièces exigées ci-dessus, devront fournir une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

N.B :

Le concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse et auquel il est envisagé d'attribuer le marché, sera invité à compléter son dossier administratif, dans le délai prescrit, par la production des documents prévus à l'alinéa 2) du paragraphe I-A et l'alinéa 2) du paragraphe II de l'article 25 du Règlement des Achats ONEE (Attestations fiscales et CNSS,...etc).

A défaut de la délivrance de l'un des documents précités, son offre sera écartée et le cautionnement provisoire sera confisqué.

B - Dossier technique

Les concurrents doivent fournir :

- une copie certifiée conforme du « certificat de qualification et de classification » délivré par le Ministère de l'Équipement et du Transport répondant aux exigences demandées, en cours de validité à la date d'ouverture des offres ;
- une copie certifiée du certificat de qualification BTP :

Secteur 5 ou A – Qualification : 5.5 ou A2

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

En cas de groupement :

- chaque membre doit fournir une copie certifiée conforme du « certificat de qualification et de classification » du système de qualification et de classification du Ministère de l'Équipement et du Transport répondant aux exigences précisées dans l'article 21 ci-dessous ;
- En outre, et en cas de groupement **conjoint**, chaque membre qui s'engage pour une ou plusieurs parties des prestations **non couvertes** par le système de qualification et de classification indiqué ci-dessus, doit fournir les attestations de fin d'exécution ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté ces prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation. Ces attestations doivent répondre aux critères définis dans l'article 21 ci-dessous.

Le groupement doit fournir une copie légalisée de la convention constitutive du groupement.

Cette convention doit être accompagnée d'une note faisant référence à la consultation et indiquant notamment :

- La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
- Le mandataire.
- La durée de la convention (doit couvrir toute la durée d'exécution du marché).
- La répartition des tâches et le pourcentage d'intervention (sans indiquer les montants) de chaque membre du groupement.

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers techniques.

C - Dossier additif

Le dossier additif doit comporter :

- La déclaration d'intégrité selon modèle en annexe 4.

Pour les entreprises marocaines :

En cas de groupement **conjoint** :

Chaque membre qui s'engage pour une ou plusieurs parties des prestations **non couvertes** par le système de qualification et de classification indiqué ci-dessus, doit fournir des fiches projets selon modèles joints en annexe précisant des données complémentaires aux attestations des références techniques présentées par les concurrents dans leur dossier technique et ce dans le cas où lesdites attestations ne contiennent pas les éléments nécessaires permettant l'appréciation des références selon les critères d'admissibilité et de similarité définis au niveau de l'article 21 ci-dessous. Toutefois, en cas de discordance entre les données figurantes dans les fiches projets et les attestations, les données des attestations feront foi.

Pour les entreprises étrangères :

Les concurrents doivent fournir les pièces complémentaires suivantes :

- Attestations du chiffre d'affaires réalisé durant les trois dernières années ou depuis sa création si elle date de moins de trois ans, délivrées par des organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance (certifiées conformes par les autorités compétentes) ;
- Fiches projets précisant des données complémentaires aux attestations des références techniques présentées par les concurrents dans leur dossier technique et ce dans le cas où lesdites attestations ne contiennent pas les éléments nécessaires permettant l'appréciation des références selon les critères

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

d'admissibilité et de similarité définis au niveau de l'article 21 ci-dessous. Toutefois, en cas de discordance entre les données figurantes dans les fiches projets et les attestations, les données des attestations feront foi.

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces citées ci-dessus.

Le groupement doit fournir une note indiquant les pourcentages de chaque membre du groupement réparti sur l'ensemble des prix du bordereau des prix – détail estimatif ou de la décomposition du montant global (**Non chiffré**). Ces pourcentages doivent être concordants avec la répartition précisée au niveau de la note accompagnant la convention de constitution de groupement fournie dans le dossier administratif :

Répartition des prix	Membre 1		Membre 2		...
	MAD	Devise	MAD	Devise	
Prix n°...	...%	...%	...%	...%	...
Prix n°...	...%	...%	...%	...%	...
...
Quote-part (en %)

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers additifs.

D - Offre technique

L'offre technique doit comporter les pièces, ci-après :

- La liste du matériel à installer ou produit à utiliser (doivent être de 1er choix) complétés par les marques, caractéristiques techniques et types proposés ;
- Planning de réalisation des travaux étalé sur le délai global d'exécution ;
- Liste des moyens humains qualifiés avec CV pour la réalisation des travaux objet du présent AO;
- Liste des outillages spécifiques pour la réalisation des travaux objet du présent AO;
- Liste des prestations à sous-traiter éventuellement accompagnée des attestations de références des sous-traitants correspondant aux travaux qui leur seront confiés.

N.B : Tout remplacement éventuel du personnel du soumissionnaire retenu, après remise des offres relatives au présent AO, doit être soumis à l'avis de l'ONEE, à l'avance par écrit et ne sera accepté que si le personnel proposé ait, au moins, une qualification équivalente à celle de la personne remplacée et dans le même domaine de spécialisation.

E - Offre financière

Conformément à l'article 27 du Règlement des achats, l'offre financière doit comporter :

- l'acte d'engagement dûment rempli selon modèle en annexe 3 du présent cahier des charges, comportant le relevé d'identité bancaire (RIB) et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'une même personne puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché ;
- le bordereau des prix-détail estimatif.

En cas de groupement, ce dernier doit présenter un acte d'engagement unique qui doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

sous forme de procurations légalisées pour représenter les autres membres. L'acte d'engagement doit également préciser :

- Le mandataire du groupement.
- La forme du groupement (*préciser conjoint ou solidaire*).
- La ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser (la répartition des tâches doit être indiquée en pleine concordance avec celle présentée dans la déclaration de constitution du groupement fournie dans le dossier administratif).

Article 12. Variantes techniques.

Selon les dispositions de l'article 12 du RCDG-TRAVAUX, l'option B est applicable "Aucune solution variante n'est autorisée".

Article 13. Informations et demande d'éclaircissement

Il sera fait application des dispositions de l'article 22 du Règlements des Achats ONEE.

Les coordonnées du maître d'ouvrage, pour demande d'information ou d'éclaircissement, sur le présent dossier d'appel d'offres :

Direction Régional Distribution de Marrakech
Adresse : 13 Bis Boulevard Moulay Rchid Guéliz Marrakech
Fax : 05 24 44 63 80
Tél : 05 24 44 60 40
E-mail : hbibrchate@onee.ma

Article 14. Réunion ou visite des lieux

Les dispositions de l'article 14 du RCDG-TRAVAUX sont complétées comme suit :

Une visite des lieux et/ou réunion sera organisée par l'ONEE- Branche Electricité à l'intention des soumissionnaires intéressés.

Le soumissionnaire est invité à assister à la visite des lieux et/ou la réunion préparatoire à l'établissement des offres. La visite des lieux a pour objet de fournir des éclaircissements et de répondre à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

Une visite des lieux aura lieu le

Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Les soumissionnaires ne pourront en aucun cas, formuler des réclamations basées sur une connaissance insuffisante des lieux, de leur étendue, de leur importance ainsi que des conditions d'exécution des prestations.

Article 16. Présentation des dossiers des concurrents

Les dispositions de l'article 16 du RCDG-TRAVAUX sont complétées comme suit :

Les offres doivent être présentées de la manière suivante :

- La première enveloppe doit contenir le dossier administratif, le dossier technique, le dossier additif ainsi que le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé et signé par le soumissionnaire ou la personne

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP- Travaux)

habilité par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée et portant de façon apparente les mentions suivantes :

« Dossiers administratif, technique et additif »

Appel d'offres N° DT388609

Aménagement des locaux l'Agence de Service Provinciale de CHICHAOUA.

En Lot unique

Mercredi à partir de 9 h 00

- La deuxième enveloppe contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

« Offre financière »

Appel d'offres N° DT388609

Aménagement des locaux l'Agence de Service Provinciale de CHICHAOUA.

En Lot unique

Mercredi à partir de 9 h 00

- La troisième enveloppe contient l'offre technique. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

« Offre technique »

Appel d'offres N° DT388609

Aménagement des locaux l'Agence de Service Provinciale de CHICHAOUA.

En Lot unique

Mercredi à partir de 9 h 00

Toutes ces enveloppes devront être mises dans un pli fermé et cacheté portant de façon apparente les mentions suivantes :

[Nom et adresse du soumissionnaire : ...]

Appel d'offres N° DT388609

Aménagement des locaux l'Agence de Service Provinciale de CHICHAOUA.

En Lot unique

Mercredi à partir de 9 h 00

"Le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'ouverture des plis"

Le soumissionnaire prépare deux exemplaires de chaque dossier dont un original indiquant clairement sur les exemplaires "original" et "copie" selon le cas.

Article 18. Dépôt et retrait des échantillons

Il n'est pas exigé de dépôt d'échantillons aux soumissionnaires .

Article 19. Délai de validité des offres

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de **75 jours**, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs

Les dispositions de l'article 21 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

Pour qu'ils soient jugés éligibles à l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent justifier qu'ils remplissent les critères d'admissibilité suivants :

- Les concurrents doivent être qualifiés et classés selon les exigences ci-après du système de qualification et de classification édité par le ministère de l'Equipement et du Transport, valide à l'ouverture des offres :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
5 ou A	5.5 ou A2	5

- Les concurrents doivent disposer de la qualification BTP : secteur 5 ou A-Qualification 5.5 ou A2

En cas de groupement, il sera fait application des dispositions de l'article 140 du règlement des achats :

- En cas de groupement **conjoint** :
 - Les membres qui s'engagent pour une ou plusieurs parties des prestations **couvertes** par le système de qualification et de classification doivent justifier la ou les qualifications et la classe requises pour la ou les parties pour la ou lesquelles ils s'engagent. A cet effet, chaque membre doit disposer de la qualification couvrant les prestations qu'il prendra en charge. La classe y afférente doit correspondre au moins au montant estimé des prestations prises en charge par le membre en question (calculé sur la base du pourcentage d'intervention du membre -figurant dans la note indiquant les pourcentages de chaque membre du groupement réparti sur l'ensemble des prix du bordereau des prix – détail estimatif ou de la décomposition du montant global du dossier additif- appliqué à l'estimation de ces prestations).
 - Les membres qui s'engagent pour une partie des prestations non couvertes par le système de qualification et de classification doivent justifier individuellement la qualification requise, en nombre, sur la base des attestations de fin d'exécution (appuyées éventuellement par des fiches projets fournies au niveau du dossier additif) de réalisation des prestations pour lesquelles ils s'engagent dans le cadre du marché.
- En cas de groupement **solidaire**, le mandataire du groupement doit justifier la ou les qualifications et la classe requises, les autres membres du groupement doivent justifier individuellement au moins la ou les qualifications exigées et la classe immédiatement inférieure à la classe requise.

➤ Article 24. Evaluation des offres techniques

Les dispositions de l'article 24 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

Critères d'admissibilité

- Les concurrents doivent avoir fourni tous les documents constituant l'offre technique exigés à l'article 10-D ci-dessus.
- l'offre technique doit être conforme aux exigences techniques particulières mentionnées au niveau du CPC et du CPS :
 - *les moyens humains et matériels à affecter au chantier;*
 - *La liste du matériel à fournir complétée par les marques et types proposés;*
 - *les fiches techniques correspondantes, dûment complétées par les caractéristiques de chaque marque et type proposé.*

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

Article 26. Rejet des offres

Les dispositions de l'article 26 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

La commission écarte tout concurrent qui s'avère ne pas être une petite ou moyenne entreprise au sens de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise, notamment s'il ne produit pas:

- une attestation de la CNSS justifiant que l'effectif employé par l'entreprise est inférieur à 200 personnes ;
- des attestations des chiffres d'affaires attestant que le concurrent a réalisé, au cours des deux derniers exercices, un chiffre d'affaire HT annuel n'excédant pas 75 millions de DH ou un bilan annuel n'excédant pas 50 millions de Dirhams;
- des pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent, mentionnant que la société est gérée ou administrée par les personnes physiques qui sont les propriétaires, ou les copropriétaires ou les actionnaires.

Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse

Les dispositions de l'article 27 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

L'option A est applicable.

Article 28. Préférence en faveur de l'entreprise nationale

Les dispositions de l'article 28 du RCDG-TRAVAUX s'appliquent.

L'option A "*aucune préférence ne sera accordée aux entreprises marocaines*" est applicable.

Article 30 Complétude du dossier administratif et examen de la réponse du concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse

Les dispositions de l'article 31 du RCDG s'appliquent.

En sus des pièces exigés à l'alinéa 2) du paragraphe I-A et l'alinéa 2) du paragraphe II de l'article 25 du Règlement des achats, le concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse doit fournir les attestations du chiffre d'affaires réalisé durant les deux (02) dernières années ou depuis sa création si elle date de moins de deux ans, délivrées par le Ministère chargé des Finances.

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les attestations précitées.

Signature du maître d'ouvrage



**Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux
(RCDP-Travaux)**

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Travaux
(RCDP-Travaux)**

ANNEXES

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

(Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire)

ATTENDU QUE [nom du Soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupement de sociétés, indiquer le nom de chacun des membres du groupement suivi de l'indication "conjoint" ou "solidairement"] (ci-après dénommé "le Soumissionnaire"), a remis une offre, en date du [préciser date] pour l'exécution des prestations objet de l'appel d'offres n° [indiquer le numéro complet de l'appel d'offres] relatif à [indiquer l'objet de l'appel d'offres] (ci-après dénommée "l'offre"),

Je soussigné [nom et prénom ou désignation de l'établissement] (1)

Profession [ou représenté par]

Domicile [ou adresse du siège social]

Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour.....
.....pour le montant du cautionnement provisoire auquel est assujéti ledit
..... en qualité de cadre de l'appel d'offres (adjudication ou concours relatif à..... ledit cautionnement s'élevant à

Le présent cautionnement provisoire demeurera valable jusqu'au 30^{ème} (trentième) jour suivant l'expiration de la période de la validité de l'offre.

Fait à, le

Cachet et signature de la Banque

(1) Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous n° en date du

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres N°... [A compléter] relatif à ... [A compléter] .

Lot :[A compléter].

[Ce modèle est à dupliquer en autant de lots objet de l'appel d'offres]

A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ... [prénom, nom et qualité]

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] : (1)

Inscrit au registre de commerce de [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

B- Pour les personnes morales

Je, soussigné : [prénom, nom en précisant la qualité et les pouvoirs conférés]

Agissant au nom et pour le compte de [raison sociale et forme juridique de la société]

Tél : - Fax : - Adresse électronique :

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] (1)

Inscrite au registre de commerce [localité] sous le n° (1)

N° de la taxe professionnelle (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Déclare sur l'honneur :

1. Que j'ai lu et approuvé le dossier de consultation et les addenda éventuels ;
2. Que je remplis les conditions de participation prévues à l'article 24 du Règlement des achats de l'ONEE ;
3. Que je m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
4. Que je m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
 - a. que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
 - b. à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des achats et à demander à l'ONEE - Branche Electricité l'acceptation de ces sous-traitants ;
5. Que j'atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire ;

Ou (2)

Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;
6. Que je m'engage de ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché ;
7. Que je m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et de son exécution ;
8. Que je m'engage de ne pas être en situation de conflit d'intérêt, tel que prévu dans l'article 151 du règlement des achats de l'ONEE.
9. Que je remplis les conditions prévues à l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des achats de l'ONEE relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à, le

Signature et cachet du concurrent (3)

- (1) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autres que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser la référence aux documents équivalents.
- (2) Garder une seule des deux formulations selon la situation du déclarant (en redressement judiciaire ou non)
- (3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'ONEE – Branche Electricité

(1) Appel d'offres ouvert, au rabais ou sur offres des prix n°:du (2).....

(1) Appel d'offres restreint, au rabais ou sur offres des prix n°:du (2).....

Objet du marché : Lot :[A compléter].

passé en application de l'alinéa ... du paragraphe ... de l'article n°17 du Règlement des Achats de l'ONEE.

B - Partie réservée au concurrent

a - Pour les personnes physiques

Je (3), soussigné: (prénom, nom et qualité)

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu:

Affilié à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : (4)

Inscrit au registre de commerce de (localité) sous le n° : (4)

n° de la taxe professionnelle : (4)

b - Pour les personnes morales

Je (3), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu:

Affiliée à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : (4)

Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° : (4)

n° de la taxe professionnelle : (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;
- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :
 - o remets, revêtu(s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi(s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;
 - o m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales (CPS) et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A ; (en lettres et en chiffres)

Montant de la T.V.A (taux en %) : (en lettres et en chiffres)

Montant T.V.A comprise : (en lettres et en chiffres)⁽¹⁾

L'ONEE se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte (à la trésorerie générale, bancaire ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à (localité), sous le relevé d'identité bancaire (RIB) numéro

Fait à le
(Signature et cachet du concurrent)

(1) Supprimer les mentions inutiles.

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre: "Nous, soussignés nous obligeons **conjointement** ou **solidairement** (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes);
- ajouter l'alinéa suivant: "désignons (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement".
- préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser

(4) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, et les personnes morales de droit public autre que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser les données équivalentes dans leur pays d'origine.

¹ En cas d'appel d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit : « m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de ... (...) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Travaux (RCDP-Travaux)

ANNEXE 4 : MODELE DECLARATION D'INTEGRITE

«Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaire en coentreprise ou sous-traitant agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, ne commette ou ne commettra une quelconque Pratique interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant [préciser de quel marché ou appel d'offres il s'agit] (le "Marché"), et à vous informer au cas où une telle Pratique interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du Marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant agissant comme indiqué ci-dessus, avons (a) été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une Pratique interdite en rapport avec n'importe quelle procédure d'appel d'offres ou fourniture de travaux, biens ou services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente Déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés ou représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné de quelque emploi que ce soit parce qu'il était impliqué dans quelque Pratique interdite que ce soit, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou cette démission, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons (commettra) aucune Pratique interdite en rapport avec le Marché [donner les détails si nécessaire].

Au cas où le Marché nous serait attribué, nous accordons à l'ONEE et aux auditeurs nommés par l'un ou l'autre d'entre eux, ainsi qu'à toute autorité compétente selon la loi marocaine, le droit d'inspecter nos documents. Nous acceptons de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du Marché. »

A l'effet des présentes dispositions, les expressions suivantes sont définies comme indiqué ci-dessous :

- «Manœuvre de corruption» : fait d'offrir, promettre ou accorder un quelconque avantage indu en vue d'influencer la décision d'un responsable public, ou de menacer de porter atteinte à sa personne, son emploi, ses biens, ses droits ou sa réputation, en rapport avec la procédure de passation des marchés ou dans l'exécution d'un marché, dans le but d'obtenir ou de conserver abusivement une affaire ou d'obtenir tout autre avantage indu dans la conduite de ses affaires.
- «Manœuvre frauduleuse» : déclaration malhonnête ou dissimulation d'informations dans le but d'influencer une procédure de passation d'un marché ou l'exécution d'un marché au préjudice de l'ONEE, et qui comporte des pratiques collusoires entre soumissionnaires (avant ou après la remise des offres) ou entre un soumissionnaire et un consultant ou un représentant de l'ONEE en vue de fixer les prix des soumissions à des niveaux non compétitifs et de priver l'ONEE des avantages d'une mise en concurrence équitable et ouverte.
- «l'ONEE » : la personne désignée comme telle dans les documents d'appel d'offres ou le Marché.
- «Responsable public» : toute personne occupant une fonction législative, administrative, de direction, politique ou judiciaire dans tout pays, ou exerçant tout emploi public dans tout pays, ou tout dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une personne morale contrôlée par une entreprise publique de tout pays, ou tout dirigeant ou responsable de toute organisation publique internationale.
- «Pratique interdite» : tout acte qui est une Manœuvre de corruption ou une Manœuvre frauduleuse ou tout acte d'engager, en tant que salariés de l'entreprise, des retraités et des agents en activité de l'Office.

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

Direction Approvisionnements et Marchés

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS)

**III-1 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières
Travaux (CCAFP-Travaux).**

**III-2 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) y compris
éventuellement la définition des prix.**

Pièce IV- : (CCAG-T)

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

Direction Approvisionnements et Marchés

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

**Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières relatives
aux marchés de Travaux (CCAFP-Travaux)**

PREAMBULE

Le Cahier des Clauses Administratives et Financières comporte deux parties : les clauses générales (CCAFG) et les clauses particulières (CCAFP-Travaux).

Le présent Cahier des Clauses Administratives et Financières concerne les clauses particulières (CCAFP-Travaux).

Il développe, complète les clauses générales qui restent applicables.

Les deux cahiers sont reliés par le numérotage des articles. Les numéros des articles du CCAFP-Travaux ne sont pas consécutifs et suivent ceux des articles du CCAFG-Travaux.

Pièce IV- : (CCAG-T)

Sommaire

Article 1.	Objet du marché	27
Article 2.	Charges particulières.....	27
Article 6.	Pièces constitutives du marché.....	27
Article 7.	Documents annexés au marché	28
Article 13.1	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre.....	28
Article 13.4	Sous-traitance	28
Article 15.	Délai d'exécution	29
Article 16.	Prolongation du délai d'exécution	29
Article 17.	Pénalités de retard	29
Article 19-1	Vérification qualitative des fournitures et matériaux.....	29
Article 19-2	Matériel fourni par l'ONEE	29
Article 26-1	Programme des travaux (calendrier d'exécution).....	29
Article 41.1	Réception en usine	29
Article 41.2	Réception Provisoire	29
Article 42.	Garanties contractuelles	29
Article 43	Réception définitive	30
Article 44 .	Caractère des prix - Sous-détail des prix	30
Article 48 - 2.	Facturation de l'avance	30
Article 48 -3	Facturation de la retenue de garantie	30
Article 48 -6	Dépôt de la facture	30
Article 50 -	Révision des prix.....	30
Article 51-1	Cautionnement provisoire	30
Article 51-2	Cautionnement définitif.....	39
Article 51-3	Retenue de garantie.....	39

Pièce IV- : (CCAG-T)**Article 1. Objet du marché**

Le présent marché a pour objet travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de CHICHAOUA.

Article 2. Charges particulières

Les présents prix comprendront les honoraires d'un bureau d'études agréé pour la réalisation de l'étude de béton armé et éventuellement la dalle, poteaux et poutres dont l'objectif est d'assurer la stabilité et la pérennité de l'ouvrage en question.

Les plans établis par le bureau d'études ne seront définitifs qu'après leurs approbations par le bureau de contrôle agréé.

Les prix remis par l'entrepreneur comprendront aussi tous les frais afférents à l'entreprise et notamment les frais suivants:

- Tous les frais de bureau d'étude et bureau de contrôle agréés
- Laboratoire d'essais et d'études agréé
- Les frais d'autorisation de construire.
- Tous les frais de voirie (balisage, affichages, échafaudages, etc.).
- Tous frais d'assurances contre les accidents du personnel et des véhicules, responsabilité civile, risque de vol ou de détérioration pendant la durée des travaux.
- Tous frais de gardiennage de nuit et pendant les jours fériés, du chantier et de ses abords.
- Tous frais de transports et de déplacements divers
- Les frais d'installation du chantier.
- la sécurité de toutes les activités sur le Chantier

Article 6. Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constituant le marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante:

1. L'acte d'engagement ainsi que ses avenants éventuels.
2. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat (CCAG-T), en vigueur.
3. Cahier des prescriptions spéciales (CPS).
 - 3.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Travaux (CAFP-Travaux).
 - 3.2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
 - 3.3. Le modèle de PGSPS Plan Général en matière de Sécurité et de Protection de la Santé au travail qui définit les modalités d'adaptation aux contraintes en matière de Sécurité et de Protection de la santé lors de la réalisation des travaux.
4. Cahier des prescriptions communes (CPC).
 - 4.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (CAFG-Travaux).
5. L'offre technique,
6. Plan de Prévention ONEE-BE
7. Le bordereau des prix-détail estimatif y compris la définition des prix;

Les pièces générales mentionnées ci-dessus sont réputées connues de l'entrepreneur même si elles ne sont pas jointes au marché et constituent incontestablement des documents contractuels.

Pièce IV - : (CCAG-T)

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, et sauf cas d'erreur manifeste, ces pièces prévaudront :

- Dans l'ordre où elles sont citées dans la liste des pièces constitutives figurant dans le CCAFP.
- A défaut d'une telle liste, dans l'ordre mentionné ci- haut.

Les addenda suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient.

Les dispositions du CPS prévalent sur celles du CPC.

Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAFG, PGSPS et CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les CCAFG et PGSPS sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse :

<http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T sont données au Directeur Général de l'ONEE.

Article 7. Documents annexés au marché

Sont annexés au présent marché :

- *La liste du matériel à fournir complétée par les marques et types proposés*
- *les fiches techniques correspondantes, dûment complétées par les caractéristiques de chaque marque et type proposé.*
- *La liste des moyens humains affectés au chantier*

Seront ultérieurement annexés au présent marché : *Néant*

Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage : ONEE - Branche Electricité représenté par son Directeur Général de l'ONEE ou par son délégué.

Le maître d'œuvre : *Direction Régionale Distribution Marrakech.*

Article 13.4 Sous-traitance

L'entrepreneur ne peut faire appel à un ou plusieurs sous-traitants pour l'exécution des parties du marché qui sont sa spécialité et qui lui sont confiées en raison de ses moyens, de son expérience et sa qualification.

L'entrepreneur est tenu, autant que possible, lorsqu'il envisage de sous-traiter une partie du marché, de la confier à des prestataires installés au Maroc et notamment à des petites et moyennes entreprises.

Les opérations d'achat du matériel à mettre en œuvre ne peuvent être sous-traitées.

La supervision et le contrôle du chantier doivent être assurés par le personnel de l'entrepreneur.

L'ONEE se réserve le droit de refuser, à tout moment, tout sous-traitant ayant été défaillant dans l'exécution de précédents marchés; le soumissionnaire peut remplacer le sous-traitant écarté dans le délai fixé par l'ONEE.

La sous-traitance ne peut dépasser 50 % du montant du marché

L'entrepreneur peut, à titre exceptionnel, et sur demande écrite et motivée, soumettre à l'accord de l'ONEE, le remplacement ou le rajout d'un sous-traitant, étant entendu que l'ONEE se réserve le droit d'accepter ou d'opposer un refus motivé sur le nouveau sous-traitant proposé, dans le respect des dispositions réglementaires.

L'entrepreneur est tenu de fournir à l'ONEE, les conventions passées avec ses sous-traitants, dûment signées, et ce, au plus tard 15 jours avant le commencement de la réalisation de la prestation sous-traitée. Les conventions doivent préciser la consistance et les clauses contractuelles; l'indication des prix n'étant pas obligatoire.

Pièce IV- : (CCAG-T)

En cas de non remise des conventions suscitées dans le délai fixé, les sous-traitants ne seraient pas autorisés à entamer la réalisation des prestations y afférentes, le retard engendré étant imputé à l'entrepreneur.

Article 15. Délai d'exécution

Le délai global des travaux est fixé à deux (02) Mois.

Ce délai courra à partir de la date de l'Ordre de Service invitant le contractant à commencer les travaux.

Article 16. Prolongation du délai d'exécution : Non prévue

Article 17. Pénalités de retard

Les dispositions de l'article 17 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

Le montant des pénalités de retard est plafonné à 10% du montant TTC du marché éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus.

Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux

Aucune autre disposition de l'article 19-1 du CCAFG –Travaux n'est prévue.

Article 19-2 Matériel fourni par l'ONEE

L'ONEE - Branche Electricité ne fournira aucun matériel ni matériau pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres.

Article 26-1 Programme des travaux (calendrier d'exécution)

Les travaux seront exécutés conformément au programme remis à l'ONEE - Branche Electricité par l'entrepreneur. Les délais d'exécution indiqués à l'article 15 ci-dessus devront être rigoureusement respectés.

Article 41.1 Réception en usine

A chaque fois qu'il sera jugé nécessaire, l'ONEE se réserve le droit de prévoir la réception en usine ou d'exiger un certificat d'origine ou la fourniture d'échantillons du matériel proposé.

La réception en usine du matériel à mettre en œuvre doit être effectuée par l'entrepreneur ou la personne mandatée par lui.

Les essais de réception doivent être réalisés conformément aux documents techniques de référence. Les rapports d'essais sont à remettre à l'ONEE par l'entrepreneur et ce, avant la réception provisoire de l'ouvrage.

L'ONEE -Branche Electricité se réserve le droit d'assister aux essais de réception en usine. L'entrepreneur est tenu d'informer l'ONEE-Branche Electricité de la date des essais au moins 3 semaines à l'avance.

Article 41.2 Réception Provisoire

La réception provisoire sera prononcée après la réalisation de la totalité des travaux dans les règles de l'art et conformément au bordereau des prix et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Article 42. Garanties contractuelles

Les travaux réalisés seront garantis par le contractant pendant une durée d'un (1) an, à compter de la date de la réception provisoire, contre tout vice de fabrication, réalisation, d'installation ou défaut de matière.

Pendant ce délai de garantie, toutes les pièces ou parties qui auraient subi une usure anormale ou qui présenteraient un vice de matière ou de construction, devront être remplacées dans les brefs délais, aux

Pièce IV- : (CCAG-T)

frais exclusifs du contractant qui supportera en outre tous les frais devant en résulter (transport depuis le lieu d'installation et retour, montage, ...).

Article 43 Réception définitive

La réception définitive sera prononcée un an à compter de la date de réception provisoire.

Article 44 - Caractère des prix - Sous-détail des prix

Les prix des travaux objet du présent engagement sont fermes et non révisables.

Article 48 - 2 Facturation de l'avance : Non prévue

Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire de même valeur. La garantie bancaire correspondant à la retenue de garantie doit être originale, adressée ou déposée à l'adresse :

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
Branche Electricité
DIRECTION REGIONALE DE MARRAKECH
13 Bis, Boulevard Moulay R'CHID
Guéliz Marrakech
MAROC

Article 48 - 6 Dépôt de la facture

La facture doit être adressée ou déposée au courrier général à l'adresse :

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE
Branche Electricité
DIRECTION REGIONALE DE MARRAKECH
13 Bis, Boulevard Moulay R'CHID
Guéliz Marrakech
MAROC

Article 50 - Révision des prix : Les prix du présent marché sont fermes et non révisables.

Article 51-1 Cautionnement provisoire : Le montant du cautionnement provisoire est de 20 000,00 DH

Article 51-2 Cautionnement définitif : Les dispositions de l'article 51-2 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

Article 51-3 Retenue de garantie : Les dispositions de l'article 51-3 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

Signature du maître d'ouvrage



Pièce IV- : (CCAG-T)

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

Pièce III-Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :

III - 2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP)

Pièce IV - : (CCAG-T)

III - 2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le Contractant a pour obligation d'exécuter la dite prestation suivant les règles de l'art.

Les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications techniques ci-après :

A – MACONNERIE

1/ - Démolition.

Ce prix comprend notamment :

- Démolition des cloisons simple ou double
- Démolition des ouvrages en béton armé dalle, poteaux et poutres

Prix remis par le contractant tiennent compte de toutes les sujétions d'exécution, main d'œuvre, échafaudage, étalement, chargements, transport et déchargement des gravois et matériaux non récupérables aux décharges publiques.

Le contractant est responsable de toutes les dégradations qu'il pourrait occasionner au cours de l'exécution de ces travaux

Le nettoyage des lieux est obligatoire après l'exécution de chaque lot aucune réclamation notamment de supplément de prix ne sera admise en cas de sous-estimation de ces travaux

2/ - Agglos creux de 0,20m en ciment

Mur et murettes en agglomérés creux de ciment vibré de première qualité dont le choix est à soumettre au Maître de l'Ouvre, hourdés au mortier de ciment

Tous les joints et les lits auront une épaisseur maximale de 10mm et seront parfaitement remplis et essuyés au montage.

L'exécution des poteaux raidisseurs et des tendeurs nécessaires à la bonne tenue des ouvrages seront comptés au chapitre « BETON ARME

3/ - Enduit au mortier de ciment

Exécuté sur les éléments de murs, cloisons de briques ou d'agglomérés, maçonneries de moellons etc...

Suivant les instructions de ONEE/Branche Electricité et réalisé en trois couches au mortier de ciment dosé à 250 kg/m³ de ciment CPJ 35 exécuté comme suit :

- Une couche d'accrochage ne dépasse pas 1cm d'épaisseur.
- Une couche de finition de 0 m 0,05 d'épaisseur passée au bouclier, dite « FINO ». Aux raccordements entre les maçonneries enduites et les parties en béton armé, il sera placé sous l'enduit une bande de grillage galvanisé de 0.25 m de largeur de chaque côté tenue par des cavaliers et pointes galvanisées.

Le tout sera parfaitement dressé, compris arrêtes, cueillies, arrondis, arrêts, grillage galvanisé et toutes sujétions.

4/ - Fouille en pleine masse et en tranchée

Le prix comprendra toutes les sujétions éventuelles telles que fouilles avec remblais et l'enlèvement des déblais aux décharges publiques.

Ouvrage payé au mètre cube théorique, pour toutes profondeurs, mesures prises au vide de construction

5/ - Remblaiement en tout venant

Ce prix comprendra l'apport et la mise en place de tout venant sableux ou de carrière à mettre en place par couches successives de 15 cm pilonnées, compactées et arrosées. Les terres non conformes ou en excédents seront évacuées aux décharges publiques, y compris chargement, transport et déchargement. L'indice de compactage sera d'au moins 95% de l'optimum proctor modifié. A cet effet le maître d'ouvrage

Pièce IV - : (CCAG-T)

pourra demander au Contactant les essais de compactage autant de fois que c'est nécessaire. Les frais de ces essais sont à la charge dudit Contractant.

6/ - Forme en béton de 0,10m y compris armatures

Il sera appliqué une forme en béton dosé à 300kg/m³, d'une épaisseur de 0.10 m réalisée soigneusement réglée compris pilonnage, refluage, talochage, joints de retrait, garnissage des joints, etc. y compris armature de T6 e = 20 dans les deux directions et toutes sujétions nécessaires.

7/ - Béton arme en fondation et en élévation

Les ouvrages de béton armé pour semelles, poteaux poutres, dalles, longrines, linteaux et tout ouvrage en béton seront réalisés en béton dosé à 350kg/m³ obligatoirement vibré, pervibré. Ils comprennent l'acier de toutes sortes suivant le plan du bureau d'étude qui est à la charge du contractant, le coffrage, le décoffrage, les étais et toutes sujétions de mise en œuvre à toutes profondeur, la fabrication exclusive aux engins mécaniques, le dosage à l'aide des caisses, les essais de granulométrie et de résistance, les protections solaires et thermiques.

Le prix de règlement comprend toutes sujétions pour parties courbes, simple ou double courbure, pentes, formes irrégulières, trous et trémies pour T.C.E.

B – FAUX PLAFOND

1/ - Faux plafond en staff lisse.

Fourniture et pose de faux plafond en staff lisse, réalisé en plaque de staff lisse de 18 mm d'épaisseur fixé au plafond en béton, les joints des plaques seront lissés au plâtre blanc fin. Ce prix comprend notamment les coupes, angles, façon d'arrêtes ; raccordement de cloisons adjacentes, retombée, gorge arrondi, jointes en retrait, gaines, fausses poutres, réservations, trappe de visite en bois et toutes sujétions nécessaires.

2/ - joint creux.

Joint creux en staff lisse en toutes dimensions.

C - ETANCHEITE

1/ - Décapage de l'ancienne étanchéité

Décapage de l'ancienne étanchéité, y compris l'ancienne forme, transport et déchargement des gravois et matériaux non récupérables aux décharges publiques.

2/ - Forme de pente

Forme de pente en béton dosé à 250 Kg soigneusement damées et finement talochées. Les points bas auront une épaisseur de 0,03m y compris toutes sujétions nécessaires.

3/ - Revêtement multicouche

Revêtement multicouche, types feutre bitumé, en système indépendant exécuté comme suit:

- 1 couche d'indépendance constituée par l'écran en toile de verre
- 1 couche d'enduit d'application à chaud (EAC) à base de bitume de 1.50 kg/m²
- 1 feutre bitumé type 36 SVV - HR
- 1 couche d'E.A.C 1.500 kg/m²
- 1 feutre bitumé type 36 SVV - HR
- 1 couche d'E.A.C 1.500 kg/m²
- 1 feutre bitumé type 40

Pièce IV - : (CCAG-T)

Dans le cas d'exécution de ce complexe sur une terrasse sans isolation thermique, il sera appliqué sur la chape une couche d'impression à froid de 0.5 kg/m².

Le recouvrement des différents plis se fera à joints croisé (0.10m minimum).

4/ - Étanchéité des solins

Étanchéité des solins (même spécification que le prix n°3), y compris larmier. La protection des solins sera assurée par un enduit au mortier de ciment exécuté en deux couches, avec incorporation d'un grillage galvanisée des 0,30 cm de largeur.

5/ - Dalots de protection

Dalots de protection cette protection, sera constituée par des dalettes de 4 cm d'épaisseur en béton dosé à 300 kg de ciment, elles seront coulées un quinconce sur couche de sable de 3 cm d'épaisseur y compris joints en creux remplis par du bitume à chaud et trois couches de badigeon à la chaux.

6/ - Gargouille en plomb

Fourniture et pose de gargouille en plomb laminé en toute sorte de dimension y compris crapaudine et toutes sujétions nécessaires.

D - REVETEMENT

1/ - Revêtement de sol en carreaux grès cérame antidérapant

Echantillons à soumettre pour approbation

Revêtement sol en carreaux de grès cérame antidérapant de 1er choix.

Ces carreaux seront posés au mortier de ciment à refus sur crépis d'adossement en mortier avec gros sable. Joints filants ou rompus sur l'horizontales, garnis au ciment blanc après la pose (le ciment peut être teinté à la demande) nettoyage des carreaux au fur et à mesure de la pose.

Ces ouvrages comprendront les coupes, passages de canalisations, réservations (interrupteurs, prises, raccords, etc...) y compris décapage de l'ancien revêtement et transport des gravois

2/ - Revêtement du mur en faïence grès cérame

Echantillons à soumettre pour approbation

Revêtement mural en faïence de grès cérame émaillé de 1er choix.

Ces carreaux seront posés au mortier de ciment à refus sur crépis d'adossement en mortier avec gros sable.

Joints filants ou rompus sur la verticale, garnis au ciment blanc après la pose (le ciment peut être teinté à la demande) nettoyage des carreaux au fur et à mesure de la pose.

Ces ouvrages comprendront les coupes, passages de canalisations, réservations (interrupteurs, prises, raccords, etc...) y compris décapage de l'ancien revêtement et transport des gravois aux décharges publiques.

3/ - Plinthe en marmorite noire

Plinthes droites ou rampantes en marmorite noire.

Ces plinthes seront posées suivant les mêmes spécifications et sujétions que le revêtement mural.

Compris (finition, pose, coupes d'angles, chutes, masticages, joints de finition, etc...) y compris décapage de l'ancien revêtement et transport des gravois aux décharges publiques.

Pièce IV - : (CCAG-T)

E - MENUISERIE ALUMINIUM

1/ - Fenêtre, châssis et porte en aluminium

Fourniture et pose de fenêtre châssis et porte en aluminium à 2 parties ouvrantes à la française ou coulissantes, l'ensemble des cadres dormant sera réalisé en profilé aluminium type unions La teinte des fenêtres et châssis en aluminium au choix de l'ONEE/Branche Electricité dans le cadre de la conformité aux couleurs adoptées par la signalétique, vitrage clair de 8mm d'épaisseur y compris pose du faux cadre et la dépose de l'ancien fenêtre

F - MENUISERIE METALLIQUE

1/ - Porte garage métallique

Fourniture et pose de portail métallique en tôle de 20/10 d'épaisseur du cadre et croisillon en fer à tés de 40x40 composé de 2 vantaux ouvrant a la française y compris galvanisation a chaud, quincaillerie de 1er choix, dépose de l'ancien porte, travaux de reprise des raccords de maçonnerie, peinture laquée en deux couches et tous travaux nécessaires

Dimension : 4,50 x 2,00m

2/ - Portail métallique

Fourniture et pose de portail métallique en tôle de 20/10 d'épaisseur du cadre et croisillon en fer à tés de 40x40 a un seul ventaille ouvrant a la française y compris galvanisation a chaud, quincaillerie de 1er choix, dépose de l'ancien porte, travaux de reprise des raccords de maçonnerie, peinture laquée en deux couches et tous travaux nécessaires

Dimension : 0,90 x 2,10m

3/ - Porte en grille de protection

Fourniture et pose de portes à un seul ventail ouvrant à la française en grille de protection métallique y compris travaux de hauteur, ponçage, fixation, soudure, finition, peinture antirouille et 3 couches de laquée 1er choix et tous travaux de maçonnerie et peinture nécessaire pour la fixation

5/ - Rideau métallique

Fourniture et pose de rideau métallique composé d'un tablier confectionné en lames pleines interchangeables en acier galvanisé, lame au pas de 116 ép. 8/10^{ème}, 10/10^{ème} ou 12/10^{ème}, manœuvre manuelle avec axe composé par ressorts, coulisses jumelées fixés, condamnation latérale par serrure à cylindre y compris dépose de l'ancien rideau

G - MENUISERIE BOIS

1/ - Porte isoplane

Fourniture et pose de porte isoplane en bois rouge ou en sapin rouge à 1 ventail ouvrant a la française, cadre dormant, bâti ouvrant plein en sapin rouge fini réalisé par un cadre périphérique comprenant 3 traverses intermédiaires horizontales auquel sera collé aux 2 faces un contre-plaqué OKOUME de 5mm d'épaisseur avec alaise

Chambranle de 70x15mm en sapin rouge y compris dépose de l'ancien porte, pose de par close en bois, paumelles, serrure et ensemble quincaillerie type BRICARD, peinture laquée ou vernis et toutes sujétions nécessaire

2/ - Volet roulant

Fourniture et pose de Volet roulant en bois plastifié de 1er choix y compris cache rideau mécanisme, manivelle, dépose de l'ancien volet roulant et toutes accessoires nécessaires

Pièce IV- : (CCAG-T)

H - PLOMBERIE

1/ - Tube en PPR diamètre 16

Fourniture et pose de tube en PPR diamètre 16 de 1er choix y compris coudes, tés, raccord mixte, fixation, dépose de l'ancienne conduite et toutes sujétions nécessaires.

2/ - Tube en PPR diamètre 20

Fourniture et pose de tube en PPR diamètre 20 de 1er choix y compris coudes, tés, raccord mixte, fixation, dépose de l'ancienne conduite et toutes sujétions nécessaires.

3/ - Vanne d'arrêt diamètre 16

Fourniture et pose de vanne d'arrêt en PPR diamètre 16 de 1er choix y compris toutes sujétions d'exécution

4/ - Vanne d'arrêt diamètre 20

Fourniture et pose de vanne d'arrêt en PPR diamètre 20 de 1er choix y compris toutes sujétions d'exécution

5/ - Siège à la turque

Fourniture et pose Siège à la turque marque ROCA complet de 1er choix y compris chasse haute, robinet poussoir et dépose de l'ancien siège

6/ - Siège à l'anglaise

Fourniture et pose Siège à l'anglaise marque ROCA et chasse basse y compris dépose de l'ancien et toutes sujétions nécessaires.

7/ - Porte savon liquide

Fourniture et pose de porte savon liquide en inox de 1er choix y compris tous travaux de fixation

8/ - Porte papier hygiénique

Fourniture et pose de porte papier hygiénique en inox de 1er choix y compris tous travaux de fixation

9/ - Porte serviette

Fourniture et pose de porte serviette en inox de 1er choix y compris tous travaux de fixation

10/ - Miroir biseauté

Fourniture et pose de miroir biseauté de 6mm d'épaisseur y compris dépose de l'ancien et toutes sujétions nécessaires.

11/ - Lavabo sur colonne

Fourniture et pose de lavabo en porcelaine de marque ROCA vérifiée sur colonne avec, siphon, vidange automatique, rosaces, étagères en porcelaine et raccords eau froide et eau chaude y compris dépose de l'ancien et toutes sujétions nécessaires.

12/ - Mitigeur de lavabo

Fourniture et pose de mitigeur eau froide et eau chaude marque SNR ou similaire de 1er choix y compris dépose de l'ancien et toutes sujétions nécessaires.

13/ - Robinet de puisage diamètre 16

Fourniture et pose de robinet de puisage diamètre 16 de 1er choix y compris toutes sujétions nécessaires

14/ - Mitigeur de douche

Pièce IV- : (CCAG-T)

Fourniture et pose de mitigeur de douche eau froide et eau chaude marque SNR ou similaire de 1er choix y compris douchette, dépose de l'ancien et toutes sujétions nécessaires

15/ - Chauffe-eau électrique 100L

Fourniture et pose de chauffe- eau électrique, de marque GEOCA ou similaire, y compris branchement à l'eau chaude et froide, branchement électrique, thermostat, résistance, groupe de sécurité, vidange, dépose de l'ancien chauffe-eau, et toutes sujétions nécessaires.

16/ - Receveur de douche

Fourniture et pose de receveur de douche 0.70x0.70 m en porcelaine blanche vitrifiée, y compris siphon, branchement, dépose de l'ancien receveur, et toutes sujétions nécessaires.

I - Electricité

1/ - Plafonnier basse luminance encastrables

Fourniture et pose de plafonniers encastrables 4x18w de 0.60x0.60 FLUO à grille en Aluminium basse luminance suivant modèle existant y compris alimentation, filerie, interrupteur, dépose de l'ancien éclairage et toutes sujétions nécessaires

2/ - Plafonnier basse luminance apparent

Fourniture et pose de plafonniers apparent 4x18w de 0.60x0.60 FLUO à grille en Aluminium basse luminance suivant modèle existant y compris alimentation, filerie, interrupteur, dépose de l'ancien éclairage et toutes sujétions nécessaires

3/ - Hublot étanche

Fourniture et pose de Hublot étanche à monture en acier en fonte avec verrière, verre strié fort, presse étoupe, fils d'acier de protection, lampe de 100w°.

4/ - Prises de courant 16A+T

Fourniture et pose de prise de courant 2P+T10/16 A de marque LEGRAND y compris dépose de l'ancien

5/ - Interrupteur simple

Fourniture et pose d'interrupteur simple de marque LEGRAND y compris dépose de l'ancien y compris toutes sujétions de fourniture, pose et raccordement

6/ - Coffret électrique en PVC

Fourniture et pose de coffret électrique en PVC ou métallique encastré et agréé par la Lydec y compris la dépose de l'ancien coffret et toutes sujétions de fourniture, pose et raccordement

7/ - Disjoncteurs modulaires

Fourniture et pose de disjoncteurs modulaires pour éclairages et prises de courants de toute ampérage de marque LEGRAND y compris dépose des anciens et toutes sujétions de fourniture, pose et raccordement

8/ - Climatiseur split-système encastrables 24000 BTU

Fourniture et pose des climatiseurs split-système. CASSETTE.

Caractéristiques techniques :

- Marque CARRIER, TRANE
- Puissance frigorifique 24000 BTU /Pompe à chaleur
- Montage cassette encastrée/ Télécommande infra -rouge

Pièce IV - : (CCAG-T)

Avec installation des unités intérieures et extérieures, raccordement frigorifique, raccordement électrique, alimentation de forces y compris protection adéquat évacuation des condensas, mise en service,

9/ - Climatiseur split-système apparent 12000 BTU

Fourniture et pose d'un climatiseur Split-système

- Marque CARRIER ou similaire
- Puissance frigorifique 12000 BTU
- Montage mural
- Télécommande infra rouge
- Pompe à chaleur
- Modèle 42QPA009/38QPA009

Avec installation des unités intérieures et extérieures, raccordement frigorifique, raccordement électrique, évacuation des condensas, mise en service, réglage et toutes sujétions nécessaires

10/ - Climatiseur split-système apparent 9000 BTU

Fourniture et pose d'un climatiseur Split-système

- Marque CARRIER ou similaire
- Puissance frigorifique 9000 BTU
- Montage mural
- Télécommande infra rouge
- Pompe à chaleur
- Modèle 42QPA009/38QPA009

Avec installation des unités intérieures et extérieures, raccordement frigorifique, raccordement électrique, évacuation des condensas, mise en service, réglage et toutes sujétions nécessaires

J - PEINTURE

1/ - vinyle intérieur

Peinture vinylique en 2 couches de marque ASTRAL, SADVEL ou SIMILAIRE Peinture vinylique sur plafond et mur intérieur y compris brossage, ponçage et nettoyage générale des surfaces et tous travaux nécessaires.

2/ - vinyle extérieur

Peinture vinylique en 3 couches de marque ASTRAL, SADVEL ou SIMILAIRE sur mur extérieur y compris brossage, ponçage et nettoyage générale des surfaces, échafaudages et tous travaux nécessaires.

3/ - Laquée

Peinture laquée sur mur, plafond, menuiserie bois et métallique en 3 couches de 1er choix marque ASTRAL, SADVEL ou SIMILAIRE y compris brossage, ponçage et nettoyage générale des surfaces et tous travaux nécessaires.

K - Autre

1/ - Transfert du mobilier

Cet article comprend le transfert avec soins du mobilier existant actuellement à l'Agence de Service au nouveau local aménagé, (comptoirs, retour, cloisons), la pose du mobilier au nouveau local.

Ajustage, rajout d'un article, modification mobilier ou toutes autres sujétions nécessaire à l'adaptation du mobilier transféré au nouveau local sera à la charge du contractant.

Pièce IV- : (CCAG-T)

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

**Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés
de travaux passés pour le compte de l'État (CCAG-T).**

Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAG-T et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Le CCAG-T est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : , <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Il reste entendu que les fonctions du ministre au niveau du CCAG-T sont attribuées au Directeur Général de l'ONEE

Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC)

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :

**V-1 Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales
Travaux (CCAFG-Travaux) téléchargeable à partir du site web de
l'ONEE-Branche Electricité**

DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION DE MARRAKECH

APPEL D'OFFRES OUVERT N° DT388609

AYANT POUR OBJET :

**Travaux d'aménagement des locaux de l'Agence de Service Provinciale de
CHICHAOUA**

Pièce VI- Le bordereau des prix - détail estimatif

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT388609

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT (1)	Prix total
1 A A-1	30,28	Aménagement des locaux de l'ASP - MACONNERIE Démolition		M3		
<i>PU en toutes lettres</i>						
A-2	40	Construction de cloison en agglos creux		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
A-3	78,40	Enduit au mortier de ciment		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
A-4	160,80	Fouille en plan masse et en tranchée		M3		
<i>PU en toutes lettres</i>						
A-5	107,20	Tout venant		M3		
<i>PU en toutes lettres</i>						
A-6	540	Forme en béton de 0,10m y compris armatu		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
A-7	70,938	Béton armé y compris armatures		M3		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total A - MACONNERIE						
B B-1	88	- FAUX PLAFOND Faux plafond en staff lisse		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
B-2	50	joint creux		ML		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total B - FAUX PLAFOND						
C C-1	690,80	- ETANCHEITE Décapage de l'ancienne étanchéité		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
C-2	346	Forme de pente en béton dosé à 250 Kg		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT388609

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT (1)	Prix total
C-3	690,80	Revêtement multicouche		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
C-4	208	Étanchéité des relevé (même spécificati		ML		
<i>PU en toutes lettres</i>						
C-5	566	Protection par dalots en béton		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
C-6	15	Fourniture et pose de gargouille en plomb		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total C - ETANCHEITE						
D		- REVETEMENT				
D-1	203,10	Revêtement de sol en carreaux grès céram		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
D-2	9,24	Revêtement du mur en faïence grès cérame		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
D-3	179	Plinthes en marmorite noire		ML		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total D - REVETEMENT						
E		- MENUISERIE ALUMINIUM				
E-1	50,77	F et P de fenêtre, châssis et porte en a		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total E - MENUISERIE ALUMINIUM						
F		- MENUISERIE METALLIQUE				
F-1	1	F et P Porte garage a 2 vantaux 4,50x2,0		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
F-2	4	F et P Porte 2,10x0,90m y compris dépose		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
F-3	1,20	F et P Porte en grille de protection		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT388609

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT ₍₁₎	Prix total
F-4	4,40	F et P Rideau garage		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total F - MENUISERIE METALLIQUE						
G		- MENUISERIE BOIS				
G-1	28,08	F et P de porte isoplane en bois rouge y		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
G-2	34,23	F et P de volet roulant		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total G - MENUISERIE BOIS						
H		- PLOMBERIE				
H-1	20	Tube en PPR diamètre 16 T		ML		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-2	40	Tube en PPR diamètre 20 T		ML		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-3	4	Vanne d'arrêt en PPR diamètre 16		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-4	2	Vanne d'arrêt en PPR diamètre 20		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-5	1	Siège à la turque marque ROCA		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-6	1	Siège à l'anglaise marque ROCA et chass		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-7	2	Fourniture et pose de porte savon		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-8	3	Fourniture et pose de Porte papier hygié		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-9	2	Fourniture et pose de Porte serviette		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT388609

Poste	Quantité	Désignation	Code Art/Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
H-10	0,96	Fourniture et pose de Miroir biseauté		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-11	2	Fourniture et pose lavabo sur colonne y		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-12	2	Fourniture et pose de mitigeur pour lava		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-13	3	Fourniture et pose de robinet de puisage		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-14	1	Fourniture et pose de mitigeur de douche		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-15	1	Fourniture et pose de chauffe-eau électr		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
H-16	1	Fourniture et pose de receveur de douche		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total H - PLOMBERIE						
I		- ELECTRICITE				
I-1	10	Plafonniers encastrables 4x18w de 0.60x0		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-2	20	Plafonniers apparents 4x18w de 0.60x0.61		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-3	3	F et P de HUBLLOT étanche		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-4	24	F et P de Prise de courant 16A+T		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-5	14	F et P d'interrupteur simple		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-6	1	F et P de coffret en PVC encastré		U		

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT388609

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sct	Unité	PU (1)	Prix total
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-7	16	F et P de Disjoncteurs modulaires		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-8	1	Fourniture et pose Climatiseur split-sys		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-9	2	Fourniture et pose Climatiseur 12000 BT		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
I-10	3	Fourniture et pose Climatiseur 9000 BTU		U		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total I - ELECTRICITE						
J		- PEINTURE				
J-1	1.032,77	Peinture vinylique sur plafond et mur in		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
J-2	1.460	Peinture vinylique extérieur		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
J-3	283,63	Peinture laquée intérieur et extérieur		M2		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total J - PEINTURE						
K		- AUTRE				
K-1	1	Transfert du mobiliers de l'ancien local		FOR		
<i>PU en toutes lettres</i>						
Sous-total K - AUTRE						

7

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures

BORDEREAU DES PRIX

Monnaie de l'offre :

N° de Référence : DT388609

Poste	Quantité	Désignation	Code Art./Sec	Unité	PU HT ⁽¹⁾	Prix total
Montant global de l'Offre Hors Taxes :						
Taux du rabais :				Montant du rabais à déduire :		
Montant global de l'Offre Hors Taxes rabais déduit :						
Taux de la TVA : (2) <i>En cas de plusieurs taux joindre le détail</i>				Montant de la TVA : (2)		
Montant global TVA comprise : (2)						
Montant total en toutes lettres						
Taux du fret appliqué (3)						

X

- (1) Prix CFR pour les soumissionnaires étrangers si appel d'offres de fournitures
(2) Non requis si prix CFR.
(3) Taux donné à titre indicatif par les soumissionnaires étrangers

7 / 7